

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA MATAPÉDIA**

Amqui, le 12 septembre 2012.

À la séance ordinaire du Conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 12 septembre 2012 à compter de 19h30 à la salle du conseil située au 123, rue Desbiens, 4<sup>e</sup> étage à Amqui.

Sont présents :

Mme Sophie Champagne (Saint-Tharcisius)  
Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite-Marie)  
Mme Danielle Marcoux (Sayabec)

M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)	M. Martin Landry (Albertville)
M. Michel Chevarie (Lac-au-Saumon)	M. Donald Malenfant (Val-Brillant)
M. Réginald Duguay (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)	M. Gaston Martin (Sainte-Florence)
M. Jean-Marc Dumont (Saint-Damase)	M. Paul Lepage (Saint-Moïse)
M. Alain Gauthier (Sainte-Irène)	M. Nelson Pilote (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Georges Guénard (Saint-Vianney)	M. Gaétan Ruest (Amqui)
M. Steve Lamontagne (Saint-Léon-le-Grand)	M. Gilbert Sénéchal (Saint-Noël)

ainsi que (comme 2<sup>e</sup> représentant) :

M. Jocelyn Caron (Repr. Sayabec)
Mme Paule Lévesque (Repr. Amqui)
M. Denis Viel (Repr. Causapscal)

sous la présidence de M. Mario Côté, préfet-suppléant.

Absence : Mme Chantale Lavoie, préfet.

Personnes-ressources présentes :

M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier  
M. Joël Tremblay, secrétaire adjoint et agent de développement culturel  
M. Bertin Denis, directeur du Service d'aménagement  
M. Dominique Robichaud, directeur du Service de génie municipal

## **1. CONSTATATION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

### **Résolution CM 2012-173 concernant l'ouverture de la séance du 12 septembre 2012**

Le quorum étant constaté, il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à compter de 19h30.

Adoptée.

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **Résolution CM 2012-174 concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance du 12 septembre 2012**

Sur une proposition de M. Gilbert Sénéchal, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant le point "Autres sujets" ouvert :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal – Séance du 15 août 2012
4. Période de question de l'assistance
5. Prévisions budgétaires 2013
  - 5.1 Plan de travail et échéancier
  - 5.2 Règlement relatif aux prévisions budgétaires 2013 – Avis de motion
6. Communication du service d'aménagement
  - 6.1. Projet de règlement N° 2012-10 concernant la numérotation civique pour le TNO du Lac-Alfred – Adoption
  - 6.2. Plan de développement durable de la collectivité
  - 6.3. Demande d'une dérogation mineure dans les TNO
  - 6.4. Demande de modification du SAD pour l'agrandissement du périmètre d'urbanisation de la Ville d'Amqui
  - 6.5. Informations concernant les règlements sur les PIIA
  - 6.6. Programme Climat-Municipalités – Appel d'offres
7. Communication du service de génie - Parc régional de Val-d'Irène – Lancement de l'appel d'offres pour le chalet principal
8. Communication du service de culture, greffe et communications
  - 8.1. Renouvellement de l'entente ciblée *Villes et villages d'art et de patrimoine* – Résolution d'intention
  - 8.2. Politique de gestion contractuelle révisée – dépôt
  - 8.3. Projet de règlement déléguant certains pouvoirs à la direction générale en matière de gestion contractuelle – dépôt et avis de motion
  - 8.4. Code d'éthique des employés – Avant-projet
9. Correspondance
10. Période de questions de l'assistance

11. Autres sujets :
  - 11.1 Prochaine rencontre du Conseil – Rencontre de travail, 26 septembre 2012, 19h30
  - 11.2 Motion de félicitations à Mme Danielle Doyer et M. Pascal Bérubé
  - 11.3 Motion de félicitations CGRMP
  - 11.4 Volet II
  - 11.5 Collecte ALESE
  - 11.6 Route 195
  - 11.7 90<sup>e</sup> anniversaire de la municipalité de Saint-Vianney
12. Levée de la séance

Adoptée.

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 15 AOÛT 2012**

#### **Résolution CM 2012-175 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance du 15 août 2012**

Sur une proposition de Mme Danielle Marcoux, appuyée par M. Michel Chevarie, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 15 août 2012.

Adoptée.

### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Monsieur André Belaïeff expose au Conseil la problématique concernant la signalisation routière directionnelle pour son auberge située à Routhierville. Des explications sont données par M. Bertin Denis sur le cadre réglementaire qui régit l'installation de panneau directionnel dans ce TNO. La MRC analysera la demande de M. Belaïeff et y donnera suite dans les prochains mois.

### **5. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013**

#### **5.1. Plan de travail et échéancier**

Monsieur Mario Lavoie, directeur général, dépose au Conseil de la MRC le plan de travail et l'échéancier suivant pour les prévisions budgétaires 2013 :

<u>Étapes</u>	<u>Responsables</u>	<u>Échéancier</u>
1. Avis de motion règlement relatif aux prévisions budgétaires 2013	<b>Conseil MRC</b> Séance ordinaire	12-09-2012
2. Extrapolations et prévisions de fermeture d'année au 31-12-2012	Direction générale et directeurs de services	12-10-2012
3. Cueillette d'information et de données pour les prévisions budgétaires 2013 Rencontres des directeurs de services	Direction générale et directeurs de services	Du 17 octobre au 31 octobre 2012
4. Réflexion sur les orientations et études des prévisions budgétaires 2013	<b>Comité administratif</b> Rencontre de travail (après séance ordinaire)	13-11-2012
5. Réflexion sur les orientations et études des prévisions budgétaires 2013	<b>Conseil MRC</b> (Rencontre de travail)	21-11-2012
6. Adoption des prévisions budgétaires 2013 Adoption du règlement	<b>Conseil MRC</b> (Séance ordinaire)	28-11-2012
7. Présentation des prévisions budgétaires 2013 aux DG des municipalités de la MRC	Direction générale	29-11-2012
8. Transmission au MAMROT	Direction générale	Décembre 2012

#### **5.2. Règlement relatif aux prévisions budgétaires 2013 – avis de motion**

##### **Avis de motion**

Avis est donné par Mme Marlène Landry, voulant qu'à une prochaine séance, un règlement décrétant les répartitions, tarifications et taux de taxes relatifs aux prévisions budgétaires de la MRC de La Matapédia et des TNO pour l'exercice financier 2013 sera présenté pour adoption.

### **6. COMMUNICATION DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT**

#### **6.1. Projet de règlement N° 2012-10 concernant la numérotation civique pour le TNO du Lac-Alfred – Adoption**

#### **Résolution CM 2012-176 concernant l'adoption du règlement no 2012-10 concernant la numérotation civique pour le TNO du Lac-Alfred**

ATTENDU qu'il n'existe aucun règlement municipal visant la numérotation civique des bâtiments situés le long des routes dans le secteur du TNO de Lac-Alfred;

ATTENDU que la numérotation des bâtiments est un outil de repérage rapide et sécuritaire qui facilite la distribution du courrier postal, les relevés de compteurs, le service d'ambulance, le service d'incendie, la circulation des visiteurs, etc.;

- ATTENDU qu'en vertu du paragraphe 5 de l'article 67 de la *Loi sur les Compétences municipales*, la Municipalité régionale de comté peut adopter un règlement visant la numérotation civique des immeubles;
- ATTENDU qu'il est dans l'intérêt des citoyens et des utilisateurs du parc éolien du Lac-Alfred de numéroter les bâtiments;
- ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil de la MRC tenue le 15 août 2012.

En conséquence, sur une proposition de Mme Sophie Champagne, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu que soit adopté le règlement no 2012-10 concernant la numérotation civique pour le TNO du Lac-Alfred.

Adoptée.

## **6.2. Plan de développement durable de la collectivité**

Monsieur Bertin Denis donne de l'information sur le colloque sur les perspectives d'avenir dans La Matapédia : Statu quo ou modèle de ruralité. L'événement, réalisé dans le cadre du *Plan de développement durable de la collectivité*, se tiendra le 22 septembre prochain à la salle communautaire d'Amqui. Trois conférenciers de renom seront présents pour l'occasion afin d'alimenter la réflexion des participants :

- Madame Aurélie Sierra
- Monsieur Bruno Jean
- M. Bernard Vachon

Les participants assisteront aussi à une présentation sur les opportunités d'avenir pour La Matapédia ainsi que les résultats d'un sondage réalisé portant sur les valeurs des Matapédiens. Dans l'après-midi, des ateliers permettront aux participants de se prononcer sur les perspectives d'avenir de La Matapédia. Monsieur Denis fait part des modalités d'inscription.

## **6.3. Demande de dérogation mineure dans les TNO**

### **Résolution CM 2012-177 concernant une demande de dérogation mineure dans les TNO**

- ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été adressée à la MRC par la *Corporation de gestion des Rivières Matapédia et Patapédia* (C.G.R.M.P), représentée par Mme Michèle Lévesque, concernant la propriété dont le numéro matricule est 5371 03 0530 et qui est située sur la rue Canton Lagrange (TNO Ruisseau-des-Mineurs) dans la zone 103 F identifiée au règlement de zonage des TNO;
- ATTENDU que le demandeur désire implanter un bloc sanitaire situé à 8,3 mètres et 8,02 mètres de la ligne de propriété avant, alors que la marge de recul avant prescrite pour cette zone est de 12,0 mètres;
- ATTENDU que le règlement numéro 07-2007 sur les dérogations mineures est en vigueur sur les territoires non organisés de la MRC de La Matapédia;
- ATTENDU que pour être accordée, une demande de dérogation mineure doit satisfaire aux conditions d'acceptation décrites à l'article 3.8 dudit règlement;
- ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accorder ladite demande;
- ATTENDU que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, un avis public a été publié pour inviter les personnes intéressées par cette demande de dérogation mineure à venir se faire entendre lors de la présente session du Conseil de la MRC ;

En conséquence, sur une proposition de M. Donald Malenfant, appuyée par M. Martin Landry, il est résolu que le conseil accorde la demande de dérogation mineure.

Adoptée.

## **6.4. Demande de modification du SAD pour l'agrandissement du périmètre d'urbanisation de la Ville d'Amqui**

### **Résolution CM 2012-178 concernant une demande de modification du SAD pour l'agrandissement du périmètre d'urbanisation de la Ville d'Amqui**

- Attendu qu'un promoteur souhaite agrandir une zone résidentielle au Nord de l'Avenue de la Fabrique à Amqui et que ce projet nécessite l'agrandissement du périmètre d'urbanisation;
- Attendu que le conseil de la Ville d'Amqui a considéré la demande du promoteur et est favorable à la réalisation du projet de lotissement et, qu'à cet effet, elle a adressé à la MRC de La Matapédia une demande formelle (résolution 2012-436) de modification du schéma d'aménagement visant l'agrandissement du périmètre d'urbanisation sur le lot 4 148 487 du Cadastre du Québec;
- Attendu que pour éviter l'empiètement du périmètre d'urbanisation sur la zone agricole une demande d'exclusion de la zone agricole devra être adressée à la CPTAQ;
- Attendu que dans le but de maintenir une base territoriale pour la pratique de l'agriculture en zone agricole, la Ville d'Amqui entend adresser à la CPTAQ une demande d'exclusion de la zone agricole pour le terrain convoité et une demande d'inclusion d'une superficie de terrain en culture presque équivalente;
- Attendu que le terrain visé par le projet de développement résidentiel présente de fortes limitations pour l'agriculture (couvert forestier et friches forestières), qu'il s'inscrit dans la continuité logique de la trame de rues existantes et que de récentes études conclues à la possibilité de procéder à l'urbanisation du site notamment par une desserte publique par les réseaux d'aqueduc et d'égouts;
- Attendu que le projet n'entraîne pas un étalement significatif du noyau urbain de la ville;

Attendu que les espaces disponibles aux fins de développement résidentiel dans le secteur avoisinant le site visé présentent des limitations importantes au développement résidentiel en raison de la topographie et des limites de la capacité du surpresseur pour alimenter le réseau d'aqueduc;

Attendu que le projet de lotissement résidentiel présente un très fort potentiel de développement résidentiel et des contraintes réduites sur l'activité agricole.

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu ce qui suit :

1. d'appuyer la demande d'exclusion de la zone agricole de la ville d'Amqui et, le cas échéant, s'engager à modifier le SAD pour l'agrandissement du périmètre d'urbanisation de la Ville d'Amqui;
2. d'appuyer la demande d'inclusion dans la zone agricole de la ville d'Amqui et, le cas échéant, s'engager à modifier le SAD pour réduire le périmètre d'urbanisation de la Ville d'Amqui;
3. de signifier à la Ville d'Amqui que les modifications devant être apportées au schéma d'aménagement pourraient se faire lors de la révision prochaine du SAD selon l'urgence de procéder à de telles modifications.

Adoptée.

#### **6.5. Informations concernant les règlements sur les PIIA**

M. Bertin Denis informe les membres du conseil d'une problématique concernant les PIIA. Les sites d'intérêt patrimonial constituent des points de repère pour la compréhension de l'histoire d'une municipalité et d'une région; les effacer, c'est un peu effacer l'identité d'une collectivité.

Pendant la période de 1960 à 2000 la MRC a subi plusieurs pertes patrimoniales (gares, presbytères, maison ancestrales, ponts couverts, petits patrimoines, etc.) et plusieurs bâtiments patrimoniaux ont subi une dégradation progressive. La situation étant devenue préoccupante il s'avérait urgent de mettre en place des mesures de protection et de mise en valeur des principaux sites historiques et culturels. Ainsi, des actions ont été entreprises pour sauvegarder le patrimoine bâti de la MRC. Depuis 2000, le schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC reconnaît l'intérêt historique et culturel de plusieurs sites et afin d'assurer leur sauvegarde, le SAD prévoit divers niveaux de protection, tels le classement, la citation ou les PIIA.

Malgré les interventions prévues au SAD, l'inventaire du patrimoine bâti réalisé en 2011 dans le cadre de l'entente de développement culturel avec le Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) conclut que la menace pèse toujours sur les éléments patrimoniaux. Il est recommandé d'intensifier les mesures visant le classement, la citation, les règlements sur les PIIA et 18 autres moyens de préservation et de mise en valeur du patrimoine.

Des demandes visant l'abrogation d'un règlement sur les PIIA sont occasionnellement transmises à la MRC. Les motifs sont le mécontentement de la population envers la réglementation et les frais supplémentaires lors de travaux. L'abrogation d'un règlement sur les PIIA va à l'encontre des objectifs du SAD et ne peut recevoir un avis favorable de la part du conseil de la MRC. Cette question ne devrait pas être traitée à la pièce mais plutôt lors de la révision du SAD alors qu'une réflexion approfondie portera sur la volonté et la nécessité de préserver et mettre en valeur les éléments patrimoniaux démontrant une dimension historique ou une qualité esthétique supérieure dans la MRC de La Matapédia. Entre temps, le Service de l'aménagement et de l'urbanisme ainsi que l'agent de développement culturel demeurent disponibles pour :

- rencontrer les conseils municipaux et les CCU afin d'expliquer les différents niveaux de protection : classement, citation, PIIA;
- assister professionnellement les CCU lors d'analyses de demandes de PIIA;
- assister les conseils municipaux pour la mise en place d'un programme d'aide à la rénovation;
- proposer de légères modifications au règlement sur les PIIA afin d'enlever certains irritants.

#### **6.6. Programme Climat-Municipalités – Appel d'offres**

Le ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) a confirmé l'octroi d'une aide financière de 67 148\$ du programme *Climat municipalités* pour le territoire de la MRC, à l'exception de la Ville de Causapscal qui a présenté une demande individuelle. Le programme *Climat municipalités* vise la réalisation de l'inventaire des émissions de GES accompagné d'un plan d'action visant à réduire ces émissions.

À la session du mois d'août dernier, le Conseil de la MRC a autorisé le directeur général à signer pour et au nom de la MRC de La Matapédia la convention d'aide financière avec le MDDEP. Le 5 septembre dernier, le CA de la MRC a résolu d'autoriser un appel d'offres pour l'achat de services professionnels pour la réalisation de l'inventaire des émissions de GES et d'un plan d'action visant la réduction des GES conforme au programme *Climat municipalités*.

Dans le but d'accroître les retombées de cette subvention dans la MRC et d'optimiser les travaux liés au programme *Climat municipalités*, l'appel d'offres qui sera fait sous peu visera l'achat des services professionnels suivants :

- la gestion du mandat et les obligations administratives liées à la gestion du programme *Climat municipalités*;
- la fourniture des outils, la méthodologie et la supervision technique des travaux sur le terrain;
- la réalisation et l'élaboration des rapports et des livrables demandés au programme *Climat municipalités*.

La prise de données d'inventaire et les travaux terrain seront réalisés par le personnel du Service de l'aménagement et de l'urbanisme de la MRC. Les coûts liés à ces travaux seront entièrement couverts par la subvention du programme *Climat municipalités*.

## **7. COMMUNICATION DU SERVICE DE GÉNIE – PARC RÉGIONAL DE VAL-D'IRÈNE – LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES POUR LE CHALET PRINCIPAL**

La conception du bâtiment par les divers a pris du retard en raison de modifications demandées par le comité de travail et de la saison estivale qui exige toutes nos ressources pour des travaux déjà en cours. En ce moment, tous les professionnels de même que le service de génie sont occupés à d'autres projets en cours de réalisation et nous n'avons pas les ressources nécessaires pour compléter les plans et devis et pour lancer l'appel d'offres tel que prévu le 26 septembre. L'architecte nous indique aussi qu'en ce moment, la plupart des entrepreneurs sont occupés à compléter leurs principaux contrats et qu'un appel d'offres aussi tôt pour des travaux l'an prochain ne serait pas judicieux alors qu'en tout début d'année, le nombre et la qualité des soumissionnaires permettrait de respecter les estimations soumises. Dans ce contexte, la MRC est donc contrainte de reporter l'appel d'offres à la fin 2012/début de 2013 pour des travaux de construction s'étendant de mai à novembre et de reporter à l'hiver 2013 la décision de faire construire les trois (3) unités supplémentaires des chalets d'hébergement.

## **8. COMMUNICATION DU SERVICE DE CULTURE, GREFFE ET COMMUNICATIONS**

### **8.1 Renouvellement de l'entente ciblée Villes et villages d'art et de patrimoine – Résolution d'intention**

#### **Résolution CM 2012-179 concernant le renouvellement de l'entente ciblée Villes et villages d'art et de patrimoine – Résolution d'intention**

Considérant que la MRC de La Matapédia bénéficie depuis septembre 2002 d'une entente avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour la mise en œuvre du programme Villes et villages d'art et de patrimoine et l'embauche d'un agent de développement culturel;

Considérant que la MRC bénéficie d'une entente de développement culturel et qu'elle est en voie de renouveler ladite entente, laquelle prévoit la mise en œuvre de plusieurs projets culturels;

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu :

1. de signifier au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine l'intention de la MRC de La Matapédia de renouveler l'entente ciblée VVAP pour les années 2013-2014-2015;
2. de prévoir dans les prévisions budgétaires de la MRC le budget nécessaire à la mise en œuvre de l'entente VVAP pour l'année financière 2013.

Adoptée.

### **8.2 Politique de gestion contractuelle révisée – dépôt**

Afin de répondre à ses obligations légales, la MRC de La Matapédia a adopté en décembre 2010 une politique de gestion contractuelle comprenant certaines mesures visant à contrer, entre autres, la collusion, le truquage des offres et les conflits d'intérêt. Mentionnons aussi que la MRC possède une politique d'achat de biens et services (règlement 08-2008) qui établit certaines procédures relatives à l'autorisation des dépenses. Afin de faciliter le travail des gestionnaires de la MRC dans l'attribution des contrats et s'assurer que l'ensemble des dispositions légales qui régissent ce domaine soient respectées, un document intitulé *Politique et procédures de gestion contractuelle* a été rédigé et est déposé au Conseil pour adoption en octobre. L'adoption de cette politique implique l'abrogation du règlement 08-2008 concernant la politique d'achat de biens et services et l'adoption d'un règlement déléguant à la direction générale certains pouvoirs en matière de gestion contractuelle. Un tableau est déposé et présente les principales procédures comprises dans le document.

### **8.3 Projet de règlement déléguant certains pouvoirs à la direction générale en matière de gestion contractuelle – dépôt et avis de motion**

Monsieur Joël Tremblay, secrétaire adjoint, dépose au Conseil de la MRC le projet de règlement no 2012-09 déléguant certains pouvoirs à la direction générale de la MRC de La Matapédia relatifs à la gestion contractuelle. Ce règlement abroge aussi le règlement 08-2008 relatif à une politique d'achat de biens et services de la MRC.

#### **Avis de motion**

Avis de motion est donné par M. Martin Landry voulant qu'à une prochaine séance soit adopté le règlement no 2012-09 déléguant certains pouvoirs à la direction générale de la MRC de La Matapédia relatifs à la gestion contractuelle.

### **8.4 Code d'éthique des employés – Avant-projet**

La *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* oblige les MRC qui ont un préfet élu à se doter d'un code d'éthique pour ses employés. Pour ce faire, un comité de travail constitué de représentants de l'employeur et d'employés a été constitué et s'est rencontré à 2 reprises pour préparer un avant-projet. Ce dernier est soumis à la consultation des membres du Conseil et des employés.

Nous vous invitons à prendre connaissance du document et à acheminer au secrétaire adjoint vos commentaires ou questionnements par courrier électronique pour le 21 septembre à 16h00 au [j.tremblay@mrcmatapedia.qc.ca](mailto:j.tremblay@mrcmatapedia.qc.ca).

À la lumière des commentaires émis, le comité de travail préparera une version finale du code d'éthique qui sera déposée et présentée à la séance ordinaire du 10 octobre. Un avis de motion sera aussi donné en octobre pour adoption à la séance du 21 novembre. La version finale du code d'éthique sera aussi présentée aux employés.

## 9. CORRESPONDANCE

La correspondance avait été acheminée aux membres du Conseil par extranet. Aucune question n'est posée sur celle-ci.

## 10. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question n'est adressée par l'assistance.

## 11. AUTRES SUJETS :

### 11.1 Prochaine rencontre du Conseil – 10 octobre 2012, 19h30

Le prochain Conseil de la MRC se tiendra mercredi le 10 octobre à compter de 19h30 à l'endroit habituel.

### 11.2 Motion Mme Danielle Doyer et M. Pascal Bérubé

#### Résolution CM 2012-180 concernant une motion de félicitations à Mme Danielle Doyer et M. Pascal Bérubé

Sur une proposition de M. Donald Malenfant, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu d'adresser une motion de félicitations à Mme Danielle Doyer, ex-députée de Matapédia, pour son implication politique et son soutien aux intervenants de La Matapédia dans leurs divers dossiers et à M. Pascal Bérubé pour son élection à titre de député du comté de Matane-Matapédia.

Adoptée.

### 11.3 Motion de félicitations CGRMP

#### Résolution CM 2012-181 concernant une motion de félicitations à la CGRMP

Il est proposé par M. Georges Guénard et unanimement résolu d'adresser une motion de félicitations à la CGRMP pour le renouvellement de l'entente de gestion avec la SGF concernant la gestion de la Dunière.

Adoptée.

### 11.4 Volet II

Monsieur Georges Guénard informe le conseil que le financement pour le Volet II se fait attendre. Des représentations seront faites à la CRÉ pour faire avancer ce dossier.

### 11.5 ALESE : Collecte

Monsieur Georges Guénard demande si l'horaire pour la collecte effectuée par ALESE a été publicisé auprès des municipalités. L'horaire devrait être acheminé sous peu.

### 11.6 Route 195

#### Résolution CM 2012-182 concernant la réfection de la route 195

Attendu que la route 195 reliant Matane à Amqui constitue une route principale qui supporte un flux important d'automobiles et de camions ;

Attendu que cette route constitue une artère de première importance pour le trafic de transit vers Matane et la Côte Nord ;

Attendu l'importance du trafic lourd occasionné par l'exploitation des ressources, par le transport des composantes d'éoliennes et par les activités économiques entre ces régions ;

Attendu l'ampleur des travaux de réfection qui sont encore à réaliser sur ce tronçon pour améliorer la sécurité des usagers et réduire les coûts associés au mauvais état des routes.

En conséquence, sur une proposition de Mme Sophie Champagne, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu :

1. d'exercer les pressions politiques nécessaires auprès du MTO afin que se réalisent les travaux de réfection de la route 195;
2. d'adresser copie conforme de la présente résolution au député de Matane-Matapédia, M. Pascal Bérubé, à la MRC de Matane et aux municipalités de Saint-Tharcisius, Saint-Vianney et Saint-René-de-Matane.

Adoptée.

### 11.7 90<sup>e</sup> anniversaire de la municipalité de Saint-Vianney

Monsieur Georges Guénard remercie les municipalités qui ont soutenu sa municipalité dans le cadre du 90<sup>e</sup> anniversaire.

**12. LEVÉE DE LA SÉANCE****Résolution CM 2012-183 concernant la levée de la séance**

Sur une proposition de M. Donald Malenfant, appuyée par M. Martin Landry, il est résolu de lever la séance à 20h50.

Adoptée.

---

Chantale Lavoie, préfète

---

Joël Tremblay, secrétaire adjoint